



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yannick LE BORGNE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 13
Date de convocation : 30 septembre 2026

PRESENTS : MM. LE BORGNE Yannick - THOMAS Angélique - LESPERS Gaylord - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - TRAVERS Didier - BAUDIC Dominique - LE CAM Gérard - LAUNAY Martine - MICAULT Frank -- COLLET Mélinda

ABSENTS EXCUSÉS : BOMBLED Dominique ayant donné pouvoir à BAUDIC Dominique, PINEL Isabelle ayant donné pouvoir à GILET Nelly, FRIEDLANDER Julie.

ABSENT : VETIL Christophe

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard LE CAM, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DECM2026.06.10-03 : REFECTION DE LA MEDIATHEQUE : COUT DES TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PST 2026 :

Rapporteur : M. Yannick LE BORGNE, Maire

M. LE BORGNE fait savoir qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection et d'extension de l'actuelle médiathèque, sise 9 rue Rennaise au RDC. Les derniers travaux effectués dans ce bâtiment remontent à 1989/1990, essentiellement aux étages où ont été aménagés 5 logements locatifs.

Jusqu'à maintenant, la médiathèque se composait d'une seule pièce, un agrandissement est prévu, l'ancien local de club du 3^e âge jouxtant la médiathèque, étant libre. Celle-ci est ouverte 3 fois par semaine au public et reçoit en dehors les élèves de l'école primaire. Les locaux ne sont pas du tout adaptés pour recevoir du public convenablement, très peu de place pour permettre de choisir tranquillement sa lecture.

En se rendant sur place pour évaluer l'ampleur des travaux, il a été constaté que le sol s'affaissait dangereusement, et que sous le parquet, il y avait un important vide. Il est donc nécessaire de combler ce vide, de refaire la chape, de poser un carrelage, de déposer les anciennes cloisons et le plafond et de refaire les salles en totalité, de prévoir une isolation thermique, sans oublier l'installation électrique et la réfection du chauffage, et pour finir les travaux de peinture.

Le Maire présente une estimation des travaux, en précisant que les artisans pourront finaliser leurs devis lors de la dépose des plafonds et des cloisons, la date butoir pour présenter la demande de subvention étant le 15 octobre et que par manque de temps, ils n'ont pu étudier les locaux en détail.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 15 octobre 2026
ID : 056-215602574-20261006-DECM26_06_10_03-DE

Le montant des devis estimatif s'élève à 53 753,61 e se détaillant ainsi :

Pièce 1

TYPE DE TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT HT
Dépose plafond + mur	Franck HUBERT	4 489,72 €
Dépose sol + réalisation dalle		8 937,12 €
Pose du carrelage		4 220,88 €

Pièce 2

TYPE DE TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT HT
Dépose sol + réalisation dalle	Franck HUBERT	9 607,85 €
Pose du carrelage		4 556,85 €

TYPE DE TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT HT
Isolation thermique des murs	RS	6 034,60 €
Faux plafond		3 395,90 €
Cloisons		546,69 €
Menuiserie		196,00 €

TYPE DE TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT HT
Electricité	PHILIPPE	2 942,00 €
Installation pompe à chaleur		4 639,00 €

TYPE DE TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT HT
Peinture murs	David ROUAULT	4 187,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite le Conseil départemental pour accorder une subvention au titre de PST 2026 sur la base de 25 % soit 13 438,40 € pour un montant estimatif des travaux fixé à 53 753,61 € HT.
- Sollicite la possibilité de demander une subvention supplémentaire si les devis définitifs devaient dépasser la somme de 53 753, 61 € HT.
- Autorise le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier
- Précise que le financement de ces travaux est inscrit au budget primitif 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dits
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

LE CAM Gérard



Le Maire,

LE BORGNE Yannick

